

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET 78-128 du 11 mai 1978

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 12 Mai 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 12^e Mai 1978, le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du Président
de la République pendant son absence.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 Mai 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 5 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MIA 2 autres ministères 14
IGE et ses sections 4 DCCT-Gde Chanc. 2 - ONEPI-BN-UNB-FASJEP 7 - JORPB 1